

BRÈVE – branche des Organismes de Formation

SALAIRES : LA NOUVELLE GRILLE ÉTENDUE

[Le 23 juin dernier](#), nous vous faisons part de la signature d'un accord salaires dans la branche des Organismes de Formation (IDCC 1516). Cet accord a été signé par les organisations patronales et **FO**. Pour les entreprises adhérentes à l'une des organisations patronales signataires, cet accord est applicable depuis sa signature, le 18 mai 2022. Cet accord a été étendu par les services de l'État le 31/08/2022, la grille est donc dorénavant applicable à toutes les entreprises de la branche :

Salaires minima conventionnels annuels bruts pour l'année 2022					
Palier	Fourchette de coefficient	Salaires minimum conventionnel annuel brut	Palier	Fourchette de coefficient	Salaires minimum conventionnel annuel brut
1	De 100 à 109	19 964,82 €	17	De 252 à 257	28 093,95 €
2	De 110 à 119	20 013,48 €	18	De 258 à 263	28 746,59 €
3	De 120 à 132	20 108,56 €	19	De 264 à 269	29 399,23 €
4	De 133 à 144	20 133,92 €	20	De 270 à 277	30 051,87 €
5	De 145 à 157	20 204,98 €	21	De 278 à 285	30 922,05 €
6	De 158 à 170	20 249,90 €	22	De 286 à 293	31 792,25 €
7	De 171 à 185	20 390,53 €	23	De 294 à 301	32 662,43 €
8	De 189 à 199	21 625,60 €	24	De 302 à 309	33 532,62 €
9	De 200 à 206	22 437,73 €	25	De 310 à 349	34 439,63 €
10	De 207 à 213	23 199,14 €	26	De 350 à 399	38 605,52 €
11	De 214 à 219	23 960,56 €	27	De 400 à 449	43 812,88 €
12	De 220 à 226	24 613,21 €	28	De 450 à 499	49 020,23 €
13	De 227 à 233	25 374,62 €	29	De 500 à 549	54 227,59 €
14	De 234 à 239	26 136,03 €	30	De 550 à 599	59 434,95 €
15	De 240 à 245	26 788,67 €	31	À partir de 600	64 642,31 €
16	De 246 à 251	27 441,30 €			

Avec la dernière revalorisation du SMIC au 1^{er} août 2022, les premiers niveaux de la grille sont de nouveau en-deçà du SMIC. La question des salaires sera donc de nouveau à l'ordre du jour de la CPPNI du 5 octobre 2022. Nous reviendrons vers vous avec nos nouvelles revendications et pour vous tenir informés de l'avancement de ces négociations.

Paris, le 23 septembre 2022

Contacts : Nicolas FAINTRENIE, Secrétaire de la Section fédérale des services - services@fecfo.fr
 Laurence GILBERT, Secrétaire du SNEPAT-FO – secretariat-general@snepat-fo.fr